

JOACHIM VAUTOUR, Pêcheur résidant à Rimouski au XVIII^e siècle

PAR MARIO MIMEAULT
335, BOUL. YORK OUEST
GASPÉ, GOC 1RO

On souligne souvent que la colonisation, l'agriculture et la forêt ont été les principaux facteurs de peuplement et de développement de la région du Bas Saint-Laurent. Le plus souvent, ce sont les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles qui attirent l'attention. Portant, la présence de la mer a aussi fait que les gens de Rimouski ont vécu de la pêche, et cela dès le temps du régime français. Les données pour évaluer l'importance de cette activité par rapport à l'agriculture ou la forêt n'abondent toutefois pas et ont été peu fouillées à ce jour. Ce récit de vie de Joachim Vautour, un des pionniers de la région, montre qu'il y a peut-être lieu d'approfondir cet aspect du passé régional pour déterminer la place qu'a tenue la pêche pour nos ancêtres. De toute manière, l'exercice nous fait découvrir des hommes vibrants, entiers et touchants par leurs réussites et par leurs misères.

Rimouski en 1731

Joachim Vautour arrive à Rimouski au printemps de l'année 1731. Quand sa femme et ses enfants débarquent sur les berges qui font face à la maison du seigneur Pierre Lepage, l'anse Saint-Barnabé n'abrite qu'un hameau. Rimouski compte alors une douzaine de familles et guère plus d'une soixantaine de personnes. La plupart des gens installés ici sont parents ou étroitement liés les uns aux autres. On y vit du travail de la terre et de la pêche.

Les habitants regroupés dans l'anse Saint-Barnabé sont loins de Québec et de toute vie organisée. Même si les villages les plus près en remontant le fleuve se trouvent à Saint-Roch (Kamouraska) et Saint-Thomas (Montmagny), ses rési-

dents ne se sentent pourtant pas isolés. Des voiliers passent régulièrement au large et plusieurs s'arrêtent au Bic pour faire des provisions d'eau ou attendre des vents favorables. Les Lepage possèdent leur barque et se rendent à Québec de temps à autre. Et, de toute manière, chaque habitant a sa chaloupe et circule à son gré de sorte que les gens reçoivent des nouvelles de ce qui se passe à l'intérieur de la colonie ou plus bas sur le fleuve.

Le petit hameau voit donc devant lui un avenir prometteur et, bien qu'il n'ait pas fait de recrutement, le seigneur Lepage n'est pas opposé à la venue de nouveaux colons. Lorsqu'il voit arriver la famille Vautour, il ne se demande pas ce qu'elle vient faire chez lui. S'installer, bien sûr, mais pourquoi a-t-elle choisi Rimouski?

Joachim Vautour recherche à cette époque un milieu où il pourrait fixer sa famille et du coup s'en rapprocher davantage en temps de pêche. De plus, Rimouski lui est familier. Il navigue sur les eaux du fleuve depuis des décennies et il a jeté l'ancre dans l'anse Saint-Barnabé de nombreuses reprises. Les lieux ne lui sont pas étrangers, pas plus d'ailleurs qui lui-même ne l'est pour les résidents de l'endroit.

Rimouski présente en outre l'avantage de se trouver à mi-chemin entre la Gaspésie, où se trouvent les bancs de pêche qu'il fréquente, et Québec, où il s'approvisionne en marchandises et écoule son poisson. D'autre part, le seigneur Lepage demeure en permanence sur ses terres, ce qu'on ne voit pas plus bas sur le fleuve. En outre, le père Ambroise Rouillard demeure en perma-

nence à Rimouski. Avoir un prêtre près de sa famille et des autorités responsables sur place, c'est un luxe dont peu de pêcheurs bénéficient sur les côtes de la Nouvelle-France.

Les antécédents de Joachim Vautour

Joachim Vautour est un pêcheur de longue date, mais rien dans ses origines familiales ne paraît au premier abord le conduire à cette profession. Charpentier de métier, son père s'était établi à Montréal à la fin des années 1680 et c'est là que Joachim est né. Au tournant du siècle, sa famille se retrouve cependant à Charlesbourg près de Québec, où la construction navale emploie plusieurs charpentiers.

En février 1712, Joachim Vautour prend épouse à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, en mariant Marie-Madeleine Maranda. Le couple s'installe d'abord à l'Ange-Gardien, sur la côte de Beaupré. Au début, le jeune chef de famille, qui n'a que vingt ans, gagne sa vie comme cordonnier, mais ses faibles gains l'orientent, à l'exemple de plusieurs jeunes hommes de son temps, vers d'autres activités. Les métiers les plus en demande et les plus attirants sont ceux de la mer.

Au printemps de l'année 1715, Joachim Vautour s'engage avec un ami du nom de Jean Charron comme matelot et pêcheur auprès de Pierre Perrot de Rezy. Ce dernier était un marchand de la ville de Québec. Il menait des campagnes de pêche au Mont-Louis depuis 1703 et était souvent à la recherche de main d'oeuvre. Quant à Charron, qui porte bien son nom, il pratiquait lui aussi un autre métier, celui de forgeron et de taillandier. Les deux compagnons acceptent d'aller tra-

vailer dans le bas du fleuve pour le temps d'une saison de pêche au salaire très convenable de quarante-cinq livres par mois. Les hommes de Rezy devaient partir au début du mois de mai, mais l'employeur abandonne son projet pour cette année-là et résilie les contrats. Joachim Vautour en sort gagnant avec le versement de 100 livres sonnantes en compensation¹.

L'année suivante, Joachim Vautour déménage à Saint-Laurent, Ile d'Orléans. Il y demeure jusqu'en 1721 alors qu'il achète une maison dans la paroisse voisine de Saint-Jean². De manière générale, Vautour gagne sa vie comme cordonnier, mais le contact avec la communauté des hommes de mer et des pêcheurs devient plus étroit et il s'engage avec eux dans la pêche.

Des marchands de Québec possèdent à l'époque des installations de pêche sur la côte nord de la Gaspésie. Ils ont pour habitude de vendre à crédit des victuailles et des agrès de pêche aux hommes intéressés à cette activité et de s'impliquer dans leurs entreprises. Ces commerçants fournissent aussi des chaloupes toutes grées, avec vivres et ustensiles. En mai 1726, l'un d'eux, Charles Guillemain, signe un accord de ce type avec Joachim Vautour et deux compagnons originaires comme lui de l'Ile d'Orléans. Vautour et ses amis trouveront une barque de pêche toute prête au Mont-Louis et ils n'auront, selon les termes de l'entente, qu'à livrer leur poisson au maître de grave³.

Son installation à Rimouski

En débarquant à Rimouski, Joachim Vautour n'arrive donc pas en pays inconnu. D'autres habitants de l'endroit avaient

comme lui exercé le métier de pêcheur. Il est probable qu'au cours de ces années Vautour ait en effet rencontré Jean Moreau, un pêcheur qui demeura de nombreuses années au Mont-Louis et qui a déménagé à Rimouski avec toute sa famille pour y vivre depuis 1709 jusqu'à sa mort en 1726. Or, ses enfants habitaient encore Rimouski. D'autre part, le nombre de pêcheurs étant quand même

Après deux années passées à Rimouski et assuré de s'y plaire, Joachim Vautour décide de s'implanter définitivement. Il achète le 30 décembre 1732 une terre située à la Pointe-au-Père. Une occasion en or se présente en effet d'acquérir une propriété toute défrichée, dépendances comprises. Pierre Lepage avait, plusieurs années auparavant, concédé cette terre de trois arpents de front par quarante de profondeur à Jean-Baptiste Guy. Ce colon avait épousé Jeanne Moreau, fille de Jean, en 1725 mais était malheureusement décédé peu d'années après. Sa veuve, remariée en 1729 avec un habitant de Kamouraska, n'est plus revenue à Rimouski par la suite. Son deuxième époux, Augustin Dionne, avait vendu l'année même de leur mariage la terre à Charles Souslevant, un habitant nouvellement installé à Rimouski. Par la suite, Souslevant a été porté disparu, probablement à la suite d'une noyade, sans avoir payé un seul versement sur la propriété de sorte que Joachim Vautour en a fait l'acquisition pour la somme quand même respectable de 450 livres⁴.

Les peines d'un bon samaritain

Lorsqu'il s'installe à Rimouski en 1731, le couple Joachim Vautour et Madeleine Maranda a sept enfants vivants. Un huitième, Bernard, reçoit le baptême quelques semaines après leur arrivée et deux autres enfants s'ajoutent en 1735. Aucun de ces derniers n'est encore en âge de se marier, hormis le

fils aîné Louis, encore célibataire, de sorte que la famille prend la relève du père dans l'exploitation de la terre durant les absences que lui impose la pratique de son métier.

Louis Vautour n'a pas tout à fait vingt ans lorsque ses parents arrivent à



Région de l'île d'Orléans en 1670
(Forces no 66, printemps 1984, p. 37)

assez restreint en Nouvelle-France, il est plausible de croire que Vautour ait aussi croisé Germain Lepage quelque part sur les côtes du Saint-Laurent. L'oncle du seigneur Pierre Lepage avait en effet lui aussi pêché la morue pendant quelques années à l'embouchure du fleuve.

Rimouski, mais il a l'âge d'aider son père à la pêche. En fait, les Vautour vont pêcher ensemble aux environs de Matane ou plus loin sur la côte de Gaspé. À la fin de septembre 1738, alors qu'ils descendent le fleuve en direction de leurs lieux de pêche et qu'ils passent à la hauteur de Petite-Matane, le père et le fils arrivent sur les lieux d'un naufrage. Il s'agit du charroi nommé le *Saint-Jean* que le capitaine et pilote Étienne Turgeon a dû jeter à la côte pour ne pas le perdre totalement lors d'une tempête. Mais peine perdue, semble-t-il. Le navire appartient à Pierre Hevé, de Québec. Ce dernier, marchand, avait envoyé chercher une cargaison de quelque cinquante quintaux de morue à Gaspé, mais les dégâts sont tels après le naufrage que les cales du bateau sont submergées et la majeure partie de la cargaison perdue⁵.

L'un des passagers, Joseph Fortier, abandonne même à Vautour les stocks de poisson qu'il possède dans les cales ainsi que la moitié d'un barrique d'huile de morue. Le capitaine Turgeon demandera pour sa part à Joachim Vautour de récupérer les apparaux et la voilure du charroi pour les mettre en sûreté chez lui jusqu'à ce que le propriétaire du navire en fasse la réclamation. Vautour fera deux voyages entre Petite-Matane et Rimouski pour amener les gréments chez lui pendant que son fils étend les morues les moins avariées sur la plage pour leur donner un peu de soleil et les sécher. Turgeon dressera à la fin des opérations un inventaire de toute la morue et du matériel laissés sous la garde de Vautour⁶. Il gagnera Québec en confiant à ce dernier son coffre de capitaine dont il conserve cependant la clef.

Joachim Vautour aura la mauvaise surprise quelques semaines plus tard de se voir convoqué en cour à Québec par le propriétaire du *Saint-Jean*. Hevé lui réclame le remboursement des pertes encourues dans le naufrage de son charroi. La cause est entendue le deux février 1739 à la cour l'Amirauté. Hevé arguera que Vautour a éventré inutilement la quille de son bâtiment pour en récupérer la cargaison alors que le bateau était toujours en état de naviguer. Le marchand avance aussi que les Vautour conservent chez eux des stocks de morue encore bonne et marchande et demande pour le tout 3 000 livres en valeurs, dommages et intérêts.

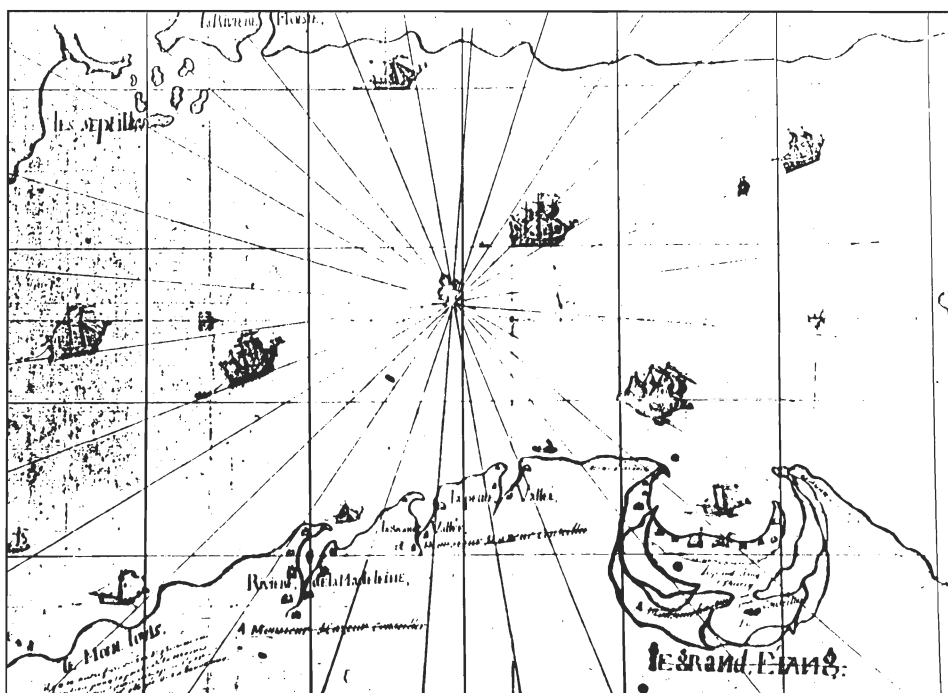
Outre un long voyage en hiver, cette poursuite impose à Joachim Vautour un coûteux séjour d'un mois à Québec en raison des enquêtes, des délais dans les dépositions des témoins et des contre-dépositions. À la fin de février, Vautour se voit condamné à rendre les objets et les marchandises entreposés chez lui et à verser une faible somme d'argent pour

De retour à Rimouski, Joachim Vautour apprend de la bouche du seigneur Lepage à la fin mai que Hevé fait appel. Il doit abandonner les préparatifs de pêche qui devaient l'amener à la côte de Gaspé et renvoyer les matelots-pêcheurs qu'il avait engagés à cet effet. Il répondra à la sommation de Hevé en réclamant à son tour une compensation de cinq cents livres en raison des procédures abusives et de la perte de ses revenus, pour se voir, en bout de compte, confirmer le jugement de la fin février. Finalement, après une année de procédures judiciaires soutenues, Pierre Hevé proposera une entente qui sera signée hors cour⁷.

Les ragots de dame rumeur

La suite de la documentation ne dit pas si Vautour est passé tout droit en apercevant un autre navire naufragé. Il continua quand même à partager sa vie entre le travail de la terre à Rimouski et les périodes de pêche dans le bas du fleuve et en Gaspésie. Il aura en tout dix

enfants, divisés également en nombre entre garçons et filles. Une seule de ses filles épousera un garçon du voisinage, Michel Desrosiers, et les autres s'établiront à Trois-Pistoles et Québec, ou s'en iront en Gaspésie. Deux de ses fils, Louis et Bernard, resteront près de chez lui et c'est chez Bernard, nouvellement marié, qu'il choisira de s'installer le jour de la retraite venu.



«Partie de la côte nord de la Gaspésie»
(Archives nationales du Canada : MG1 France Série C11A)

les morues supposément perdues par sa faute, Hevé devant toutefois le dédommager pour la garde et l'entreposage de la marchandise.

Comme il est d'usage en de telles circonstances, le père et le fils ont enregistré chez le notaire les termes de leur entente⁸. Joachim Vautour vend alors en partie sa terre à Bernard, avec maison,

grange et étable, et lui donne le reste de sa propriété contre l'hébergement et l'entretien.

Selon les ragots qui ont plus tard circulé à Rimouski, la cohabitation a soulevé la discorde dans la famille. Les commérages rapportés par écrit sur un billet laissent entendre que le père et le fils en sont venus un jour aux coups. Bernard Vautour a été gravement blessé à la tête et, mesure exceptionnelle pour l'époque en raison des distances et du temps requis, on a dû l'amener à l'Hôtel-Dieu de Québec où il est décédé dans le cours du mois d'octobre 1762⁹.

Toujours selon la même source, Joachim Vautour brutalise par la suite sa bru Marie-Anne Rancourt puis la chasse de son foyer. À court d'argent, Vautour s'endette auprès d'un certain Claude Cheveau de Québec en donnant sa terre en garantie¹⁰. Il finira par la perdre pour n'avoir pas effectué ses remboursements.

Ce qui s'est vraiment passé ne ressemble pas tout à fait à ce portrait. Pour des raisons non évoquées, Bernard Vautour accompagne effectivement son père à Québec au cours de l'été 1762 et ils passent ensemble chez le notaire Le Maître Lamorille où Bernard résilie "de sa franche et libre volonté" la donation que lui a antérieurement faite son père. Le notaire ajoute même que le jeune Vautour lui "a paru fort content de remettre et annuler la dite donation", signe que la bonne entente régnait entre le père et le fils. Mieux encore, Joachim cède en contrepartie à Bernard une terre de deux arpents de front par quarante arpents de profondeur qui se trouve à proximité de la sienne à Pointe-au-Père¹¹. Il n'y a donc rien là qui donne matière à controverse.

Il semble bien que Bernard Vautour soit décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec au cours de l'automne suivant, mais les causes de ce décès ne sont pas connues. L'été suivant, "voulant éviter toutes difficultés et procès ... et s'accorder à l'amiable", Joachim Vautour et Anne Rancourt s'entendent sur la donation initiale pour que la terre revienne à la veuve. Une clause permet, comme dans toute donation, à Joachim Vautour de

recupérer sa propriété en cas d'incompatibilité¹².

Anne Rancourt paraît être par la suite restée à Québec où elle s'est endettée auprès du maître tonnelier Claude Chauveau de 575 livres, monnaie du pays. Suite à un jugement de cour, son créancier a fait saisir ses biens, y compris la terre jadis accordée à Bernard Vautour et Anne Rancourt dans la donation de Joachim Vautour. Joachim Vautour réussira à s'entendre avec Chauveau et à sauver la moitié de son ancienne propriété¹³.

Conclusion

Ces tristes événements font éclater ce qui restait de la famille. L'histoire de

Joachim Vautour illustre certains aspects de la vie d'un pionnier au temps du régime français. Il fallait aux gens de cette époque s'éloigner pour mieux vivre et bien souvent fonder un foyer en même temps que participer au développement de leur milieu d'implantation. Les gens comme Vautour devaient être polyvalents, tout construire, s'autosuffire et ne dépendre de personne. Le noyau auquel ils s'identifiaient d'abord était la famille. Aider autrui n'était pas toujours profitable, compte tenu de la dureté des moeurs. Ainsi, Joachim Vautour finit-il sa vie seul, abandonné, premier et dernier du nom à avoir vécu à Rimouski.

¹ A.N.Q., greffe Chambalon, 25 mars 1715 : engagement de Jean Charron et Joachim Vautour au sieur Pierre Perrot de Rezy ; 27 mai 1715, quittance de Joachim Vautour à Pierre Perrot de Rezy.

² A.N.Q., greffe Quiniard, le 11 juillet 1722 : vente de Jean Le Roux à Joachim Vautour. Acte cité dans greffe Barbel, 11 mai 1725, Obligation de Joachim Vautour à Charles Guillemin.

³ A.N.Q., greffe Louet, le 23 mai 1726 : convention entre les sieurs Guillemin, Ignace Avare, Joachim Vautour et Mathurin Brochu.

⁴ A.N.Q., greffe La Cetière, le 23 juillet 1720 : concession de Pierre Lepage à Jean-Baptiste Guy.

Greffe Étienne Jeanneau, le 14 juillet 1732 : vente sous seing privé de Augustin Dionne à Charles Souslevent ; le 30 décembre 1732 : vente de Augustin Dionne à Joachim Vautour.

⁵ A.N.Q., Collection de pièces judiciaires et notariales, liasse 33 - 1739 : Pierre Hevé contre Joachim Vautour.

⁶ *Ibid.*, pièce 2 : inventaire des effets appartenant à Pierre Hevé et conservés à Rimouski.

⁷ A.N.Q., greffe Dulaurent, le 29 septembre 1739 : transaction et accord entre Joachim Vautour et Pierre Hevé.

⁸ A.N.Q., greffe J.-B. Descharnay, le 20 juillet 1757 : vente et donation de Joachim Vautour à Bernard Vautour.

⁹ A.N.Q. à Rimouski, Fonds Ulric J. Tessier, IV-Seigneuries PL 7-3 Drapeau - Lepage, actes notariés 1734-1773. Article 9, acte notarié concernant la terre de Bernard Vautour, le 17-7-1757.

¹⁰ A.N.Q. à Rimouski, Fonds Ulric J. Tessier, *Op. cit.*

A.N.Q., greffe J.-C. Panet, le 5 juillet 1765, transaction entre Claude Chauveau et Joachim Vautour.

¹¹ A.N.Q., greffe Le Maître Lamorille, le 22 juin 1763 : accord entre Joachim Vautour et Bernard Vautour.

¹² A.N.Q., greffe Le Maître Lamorille, le 22 juin 1763 : accord entre Joachim Vautour et Anne Rancourt, veuve Bernard Vautour.

¹³ A.N.Q., greffe J.-C. Panet, le 5 juillet 1765, transaction entre Joachim Vautour et Claude Chauveau.